

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
**PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION**

DELIBERATION DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

L'an deux mille vingt-quatre et le onze du mois de décembre à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le cinq du mois de décembre 2024, s'est réuni à la salle des Fête des MEES, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

**Année 2024
Séance du 11 décembre 2024**

N° 21

**Objet : Convention-cadre avec
le Département des Alpes-de-
Haute-Provence pour l'adhésion
du Musée Promenade au Réseau
des musées 04**

Est nommé secrétaire de séance : Gilbert REINAUDO

Etaients présents :

ACCIAI Bruno, ARBOUX-TROMEL Corinne, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, BAILLE Denis, BARDIN Chantal, BELMONTE Sylvie, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BOGHOSSIAN Alex, BONDIL Marc, BONNAFOUX Jeanine, BOYER Christian, CAZERES Benoit (jusqu'au rapport n°19), CHABALIER Sandrine, COCHET Brigitte, COSSERAT Sandrine, DECROIX Hugo, DEORSOLA Jean-Paul, DE SOUZA Benoit, DOMINICI Pascale, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude, FONTAINE Sonia, GONCALVES Gilles, GRANET-BRUNELLO Patricia, MOLINARI Frédéric, MULLER Emmanuel, OBELISCO Francine, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PEREIRA Georges, PIERI Bernard, REINAUDO Gilbert, SAGNIEZ Simone (à partir du rapport n°4), SANCHEZ Pierre Bernard, SEJOURNE Daniel, SERY Marie José, SOLTANI Boulares, TEYSSIER Bernard (jusqu'au rapport n° 27), TEYSSIER Eliane, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VIVOS Patrick,

Etaients suppléés :

AILLAUD Jean-Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
SEVENIER Jean a donné pouvoir à RUGGERI Laetia

Etaients représentés :

BENOIT Gérard a donné pouvoir à VILLARD René
BONZI Maryse a donné pouvoir à TRABUC Nicolas
CAZERES Benoit a donné pouvoir à ESCLAPEZ Nathalie (à partir du rapport n° 20)
KUHN Francis a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia
MAGAUD Marie-José a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert
MOULARD Damien a donné pouvoir à SERY Marie-José
PAIRE Marie-Claude a donné pouvoir à ARENA Antoine
PARIS Mireille a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine
VOLLAIRE Nadine a donné pouvoir à TEYSSIER Bernard
ZANARTU HAYER Italo a donné pouvoir à BARDIN Chantal

Etaients excusés :

AUZET Guy, BALIQUE François, BASSET Françoise, BOURJAC Bruno, CHALVET Gilles, COMTE Jean-Paul, COUTON Marie-Rose, FIGUIERE Marie-José, FLORES Sylvain, GRAVIERE Remy, HONNORAT Michèle, ISOARD Christian, JOUVES Marc, LAQUET Laura, PELESTOR Michel, REBOUL Childéric, RICHAUD Véronique, RISSO Gilbert, SAVORNIN Béatrice, UGHETTO Wendy, URQUIZAR Danièle

Le quorum est atteint.

REÇU EN PREFECTURE

le 17/12/2024

Application agréée E-legalite.com

Monsieur TEYSSIER Bernard, rapporteur, expose ce qui suit :

Considérant que le Département a mis en place au 1^{er} juillet 2003, dans le cadre du programme Interreg IIIA, un passeport des musées des Alpes de Haute-Provence et que celui-ci a servi de socle à la constitution informelle d'un réseau territorial de sites culturels, dans le but d'accompagner la professionnalisation et la valorisation des musées et sites patrimoniaux participants.

Que cette mission s'inscrit dans la politique actuelle du Département qui a pour ambition de favoriser l'accès à la culture pour tous et sur l'ensemble du territoire.

Que le Réseau des musées 04, animé par la Conservation, fédère les établissements patrimoniaux et leur permet de bénéficier à titre gratuit d'un panel de services, il apparaît nécessaire de formaliser par le biais d'une convention entre les structures bénéficiaires (actuelles et futures) et le Département, les conditions d'adhésion à ce réseau, de définir le périmètre de ses actions, ainsi que de préciser les conditions d'accès aux services offerts.

Que le Réseau des musées 04 est reconnu sur le territoire et au-delà, et qu'il n'existe aucun autre service équivalent à l'échelle régionale.

Que le Musée Promenade, dont la gestion relève de Provence Alpes Agglomération au titre de sa compétence « Gestion des équipements du géotourisme en lien avec la promotion touristique », a déjà tissé des liens professionnels avec le Réseau, participant notamment à des rencontres ;

Que les deux structures sont demandeuses d'un partenariat plus approfondi, encadré par une convention-cadre ; que son intégration en tant que membre serait bénéfique à toutes les parties et formaliserait les modalités de ces échanges professionnels préexistants.

Le Réseau des musées s'est développé de manière informelle autour de ses deux missions principales : le Passeport des musées et le logiciel de gestion des collections Flora. Il offre actuellement un grand nombre de services tournés vers le même objectif, la professionnalisation des musées et établissements patrimoniaux. Ces services renforcent l'offre culturelle sur le territoire en améliorant la qualité des propositions (collections, expositions, scénographies, médiations), mais aussi en renforçant le maillage territorial par une dynamique de synergies et de collaborations.

Les principaux services offerts par le Département aux membres de son Réseau :

- Passeport des musées (outil de communication et de tarification) ;
- Mise à disposition et animation du logiciel de gestion des collections Flora ;
- Journées de travail, de rencontre et de formation ;
- Lettre d'information professionnelle ;
- Accompagnement scientifique et logistique ;
- Mise à disposition de matériel et d'outils ;
- Mise en place de chantiers participatifs sur l'inventaire des collections ;
- Participation au projet Interreg DigitAlps Museum (communication, portail des collections, musée virtuel).

Une convention-cadre permet de définir de façon claire les conditions de ce partenariat, de valoriser les missions du Musée Promenade, dont la gestion relève de Provence Alpes Agglomération au titre de sa compétence « Gestion des équipements du géotourisme en lien avec la promotion touristique », et du Département et de mieux structurer leurs actions respectives dans l'objectif de favoriser une offre culturelle cohérente à l'échelle du territoire.

Il vous est proposé :

- D'approuver la Convention-cadre avec le Département des Alpes-de-Haute-Provence pour l'adhésion du Musée Promenade au Réseau des musées 04, telle que jointe en annexe,
- D'autoriser Madame la Présidente ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tout acte d'exécution y afférent et à effectuer les démarches qui en découlent

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après en avoir délibéré et procédé au vote

Approuve les propositions présentées

A l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente,



Patricia GRANET-BRUNELLO

PUBLIE LE :

18 DEC. 2024



Le secrétaire de séance,



Gilbert REINAUDO

REÇU EN PREFECTURE

le 17/12/2024

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 17/12/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-200067437-20241211-21_11122024